Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260706-2026_06_07_003-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Votants : 11*

L'an deux mille vingt-six, le six Juillet à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

D Date de la convocation : 27/06/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice,

Mme S. BLEOMELEN. a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Garderie Périscolaire :

Horaires & Tarifs

Rentrée 2026/2027

Le Maire fait part aux Conseillers de la proposition faite par le Bureau Municipal, à savoir que le goûter du soir des enfants soit fourni par la Mairie. Actuellement, ce sont les familles qui fournissent cette collation.

En contrepartie, le Bureau Municipal propose les tarifs suivants :

Elèves de Port Launay		**Elèves Extérieurs**	
Les Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis		**Les Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis**	
Matins :		**Matins :**	
Heure d'arrivée avant 8h15	: 1,70 €	Heure d'arrivée avant 8h15	: 2,00 €
Heure d'arrivée à partir de 8h15	: 1,10 €	Heure d'arrivée à partir de 8h15	: 1,30 €
Le Soir :		**Le Soir :**	
Heure de départ avant 17 h	: 1,30 €	Heure de départ avant 17 h	: 1,50 €
Heure de départ à partir de 17h	: 1,90 €	Heure de départ à partir de 17h	: 2,20 €
En dehors de ces horaires (avant 7h30 ou après 18h30) une **majoration de 2,00 €/enfant et par tranche de ¼ d'heure** sera appliquée.		En dehors de ces horaires (avant 7h30 ou après 18h30) une **majoration de 2,50 €/enfant et par tranche de ¼ d'heure** sera appliquée	

Le Maire décide de ne pas prendre part au vote et quitte la salle afin de permettre aux Conseillers de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'adopter** les tarifs et la fourniture du goûter aux enfants tels que ci-dessus,
- **D'appliquer** ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Vote : *(G. CALVAR ne prend pas part au vote)*
- **Voix pour :** 10
- **Abstention :** 0
- **Contre :** 0

Le Maire,
G. CALVAR,



Le Secrétaire,
S. BLEOMELEN,

